



Nous sommes conscients depuis quelques temps du fait que les salariés travaillant dans Paris ont des difficultés à habiter là où ils travaillent compte tenu du niveau des loyers pratiqués.

Après avoir travaillé différentes hypothèses au cours des derniers mois nous avons décidé de mettre en place une Aide au Logement pour répondre à cette situation.

L'objectif de cette aide sera effectivement de tenir compte de l'accroissement des prix de location dans des villes où travaillent nos salariés, obligés de ce fait de faire de nombreux kilomètres pour se loger.

Le principe en sera de verser une aide mensuelle brute de 110 euros à tout salarié gagnant moins de 1.7 fois le SMIC en salaire mensuel de base et travaillant plus de 80% de son temps dans une ville où le coût de location est supérieur à 26 euros au m<sup>2</sup>.

Seront ainsi concernés les salariés gagnant moins de 2 457,21 € par mois en salaire de base et travaillant plus de 80% de leur temps sur Paris, Neuilly Sur Seine, Levallois Perret et Saint Mandé.

Afin d'amortir l'effet de seuil que constitue la référence salariale à 1.7 fois le SMIC un système permettra aux salariés gagnant jusqu'à 1.8 fois le SMIC de toucher de façon dégressive une partie de cette aide.

Cette aide sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain et sera revalorisée chaque année à la même date en prenant comme référence l'indice des loyers de l'INSEE du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours.

Cet indice servira aussi de référence pour réévaluer, à la même période que la revalorisation de cette aide, le seuil du coût du m<sup>2</sup> de location permettant de bénéficier de l'aide.

Les références du prix du m<sup>2</sup> de location seront les cotations faites sur le site internet <http://www.lacoteimmo.com/>.

La Direction